



Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 13 décembre 2017 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléant)
- . Mme Monique Danion, Vice-Présidente de Questembert Communauté (suppléante)
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)
- . M. Bruno Le Borgne, Président de la C.C. Arc Sud Bretagne

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . Mme Béatrice Dupont, représentante Eau et Rivières de Bretagne
- . M. Philippe Le Dressay, représentant la Chambre d'Agriculture du Morbihan
- . M. Jean-François Méaude, Président du CDOS 56
- . Mme Michèle Pierson, représentante du Pôle E2S Pays de Vannes
- . M. Xavier Sandrin, représentant le Club entreprises du Pays de Vannes

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Techniciens

Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes
- . Mme Laura-Mars Henichart, Chargée de mission contractualisation du Pays de Vannes

Excusés

- . Mme Sabrina Louis, Instructrice Conseil Régional

Introduction

Il s'agit du 17^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

1. Validation de la liste des membres du CUP

2. Examen des projets en demande de subvention :

Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :

Crédits Régionaux - Fonctionnement et Investissement

- 9h15 – Commune de Séné :

1/ « Création de la Maison du Port »

2/ « Création de sentiers patrimoniaux »

Axe 1 - FA 3.4 « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »

- 10h00 – Commune de Molac : « Réhabilitation thermique de la salle polyvalente » - FA 3.1 « Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics »

- 10h20 – Avis définitif Leader : Association Eveil du Rohig « Multi-accueil inter-entreprises à Elven »

3. Bilan année 2017, Contrat révisé 2018-2020 et calendrier 2018

Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent les membres du CUP dont la réunion se déroule dans les locaux de la Mairie de Séné.

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux du Contrat de partenariat 2014-2020.
Le CUP du 13 décembre 2017 est composé de 12 membres (6 représentants élus et 6 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 12 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

Double Quorum : Atteint

(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'étant obligatoire que lors de la présentation de projets européens).

1 - Validation de la liste des membres du CUP

Un point sur la modification de la liste des membres du CUP est fait :

- M. Bruno LE BORGNE est le nouveau Président d'Arc Sud Bretagne et sera présent en Comité en remplacement de M. André PAJOLEC.
- Mme Sabrina LOUIS est l'instructrice au Conseil Régional en charge du suivi des dossiers du Pays de Vannes en remplacement de Mme Marion GALLARD.

La liste actualisée des membres est validée, d'autres modifications seront encore à venir.

2 - Examen des projets en demandes de subvention :

. **Auditions et avis du Comité Unique de Programmation**

. **Maison du Port – Commune de Séné**

. **Réalisation de sentiers patrimoniaux – Commune de Séné**

Projets présentés au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Damien Rouaud, conseiller municipal en charge du tourisme et Anne Phelippot, Adjointe en charge du patrimoine de Séné

Questions des membres au porteur de projet sur les 2 projets :

- La population a-t-elle été intégrée au projet de sentiers patrimoniaux ainsi que la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) ?
- Les sentiers seront-ils accessibles au public porteur de handicap ?
- La participation de la population est à noter pour la Maison du Port, quand est-il de celle des enfants ?
- A quelle hauteur est prévue la Maison du Port par rapport au niveau de l'eau ?
- Les exemples de panneaux présentés pour le projet sont très écrits, y aura-t-il des schémas, des QR code, des guides audios prévus afin les rendre le plus interactif possible et de lier les deux projets ?
- Sur le fond, est-il prévu du collectage auprès d'autres associations ? Il est cité l'exemple du collectage sur l'histoire du Morbihan à Baden, le collectage en amont du projet de la salle Grain de Sel à Séné.
- Il n'est pas évoqué la partie, flore, faune et les oiseaux sur les panneaux des sentiers patrimoniaux.

Réponse du porteur de projet :

- Les habitants ont été associés au projet de sentiers patrimoniaux. La commune a rencontré Claire Boichard du Pays de Vannes, en charge de l'accompagnement des communes pour mettre en place des itinéraires de chemins de randonnées pérennes dans le cadre du PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*). La commune s'est ainsi assurée de la faisabilité du parcours en lien avec les itinéraires de randonnées. Claire Boichard a aussi apporté des préconisations et conseils en termes de forme et de fond sur l'élaboration des panneaux. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui balise les entiers existants a également été

contactée.

- L'accessibilité au public porteur de handicap est en tête du projet, certains sentiers le sont déjà, d'autres seront à rendre accessible. La Maison du Port sera évidemment aussi accessible aux personnes en situation de handicap.

- Si la participation des habitants est présente dans le projet de la Maison du Port, le travail avec les écoles se fera dans un second temps, les enfants seront intégrés dans la muséographie et les animations patrimoniales. Il est également prévu d'associer le Conseil Municipal des Jeunes.

Le lieu sera vivant avec des expositions temporaires, des causeries, des temps de fête un peu dans l'idée des bistrots de pays.

- Pour la hauteur de la maison du Port, les architectes ont appliqué les règles d'urbanisme actuelles. Le lieu étant déjà un peu surélevé, il serait étonnant que la montée des eaux arrive à cette hauteur.

- Concernant la présentation des panneaux, il est précisé que le projet en est au contenu des rubriques qui seront présentes sur ces derniers. Un artiste va venir apporter sa compétence pour les rendre le plus ludique et attractif possible, notamment dans le but d'attirer le jeune public. Une plateforme Web viendra compléter toutes les informations que les personnes souhaiteront avoir.

Concernant la possibilité d'insérer des QR Code sur les panneaux d'informations permettant d'accéder à un contenu numérique complémentaire en lien avec la plateforme web, la commune de Séné indique que cette solution a été étudiée mais les retours d'expériences sur d'autres sites font le constat de résultats mitigés. La recherche des meilleurs moyens pour faire le lien avec la plateforme web est en cours.

- A la question du collectage auprès d'autres partenaires, la commune répond que c'est une possibilité même si le projet n'a pas vocation aujourd'hui à être sur l'ensemble des communes du PNR ou du Morbihan. Cela reste une piste intéressante, surtout si c'est une demande qui est remontée.

- Il y aura peut-être des éléments sur les panneaux concernant la faune et la flore, mais il y a déjà la Réserve de Séné sur ces sujets. Le but étant aussi que les lieux soient complémentaires pour les personnes qui viennent.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet de la Maison du Port qui est sur la fiche action 3.4 « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel ». Seules les dépenses liées aux espaces dédiés à la valorisation du patrimoine (130 m²) sont prises en compte. La capitainerie et les locaux de cuisine pour la restauration ne sont pas pris en compte ici.

Le projet de Réalisation de sentiers patrimoniaux est également sur la fiche action 3.4 « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel ». Il est précisé que 100 000 € seront pris sur la fiche « Energies renouvelables » du Contrat de Partenariat mais seront réaffectés sur cette même fiche au moment de la Révision du Contrat en janvier 2018. La Région rappelle qu'une fongibilité entre fiches-actions d'une même enveloppe est en effet possible.

Concernant la valorisation du patrimoine, il est mentionné l'existence d'une plateforme web régionale KARTENN (<http://kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine/>) qui rassemble des données d'inventaire du patrimoine.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet de la Maison du Port et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible relative la consommation d'énergie maîtrisée n'est pas atteinte, en l'absence d'information suffisante).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 72 610 € sur les dépenses éligibles de 363 050 €.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet de la Réalisation de sentiers patrimoniaux et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 7 – la cible relative à une consommation d'énergie maîtrisée est sans objet ici).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 5 000 € sur les dépenses éligibles de 22 942 €.

A noter que 5 000 € est le montant minimum d'une subvention pouvant être attribuée dans le cadre du Contrat de Partenariat (avec un taux de subvention max. de 50%). Le porteur de projet devra donc être vigilant sur le montant des dépenses éligibles qui seront présentées pour le dossier complet et lors de la demande de paiement de la subvention.

. Commune de Molac – Réhabilitation thermique de la salle polyvalente

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomez, Maire de Molac et Julien Serpin, architecte

Questions des membres au porteur de projet :

- Quel système de chauffage est prévu, fonctionnera-t-il en discontinu? A-t-il été évoqué une autre alternative comme la possibilité d'une pompe à chaleur ?
- Des panneaux photovoltaïques sont-ils prévus ?

Réponse du porteur de projet :

- Le projet prévoit l'atteinte du niveau « Bâtiment Basse Consommation » applicable à la rénovation des bâtiments existants (conformément au critère de sélection fixé par le Pays). L'installation d'une chaudière-bois a été évoquée, cette solution n'a pas été retenue (chaudière gaz), l'occupation discontinue de la salle est indiquée pour justifier ce choix. La troisième possibilité était une pompe à chaleur mais le coût d'investissement était trop important par rapport aux besoins. Il est précisé que le bâtiment fonctionnera avec trois zones qui se chauffent séparément (solution grâce à l'étude menée) et il est prévu d'isoler au mieux et de changer les fenêtres.
- Les panneaux photovoltaïques n'étaient pas intéressants pour l'utilisation de cette salle.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 3.1 « Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics » (les dépenses liées à l'extension ne sont pas retenues dans les dépenses éligibles). Il est précisé qu'il faudra prendre le montant de la subvention sur la fiche 3.3 « Développer les énergies renouvelables » qui sera à nouveau reversé sur cette même fiche en 2018.

Mme Anne GALLO porte une recommandation, qui pourrait également s'adresser à tout projet similaire, concernant l'utilisation d'éco-matériaux qui serait complémentaire à la démarche engagée. Il s'agit en effet d'une orientation des politiques du Conseil régional. Il est proposé de mettre l'architecte en relation avec le "Réseau Bâtiment Durable" de la Région Bretagne : www.reseau-breton-batiment-durable.fr. Un annuaire des entreprises bretonnes utilisant des éco-matériaux est notamment disponible. Cette recommandation est partagée par les membres du comité de programmation.

Les membres saluent l'initiative de la commune pour une salle polyvalente construite en 1988 avec la participation des habitants et avec un projet indispensable au regard des usages et des besoins des habitants, s'agissant du seul équipement sportif, culturel et associatif sur la commune. Un membre estime toutefois la performance énergétique, notamment sur l'utilisation des énergies renouvelables, insuffisante sur ce projet.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible relative à la préservation des ressources n'est pas atteinte en lien avec la recommandation sur l'utilisation d'éco-matériaux).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 62 424 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 20 %.

. **Projet pour avis définitif en Comité Unique de Programmation**

. **Multi accueil inter-entreprises à Elven – Association Eveil du Rohig**

Projet validé définitivement au titre du Fonds européen LEADER

Mme Nina Trallero rappelle que ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable sur le fonds européen Leader il y a pas mal de temps. Ce projet avait également reçu un accord de subvention au titre du Fonds Régional qui a depuis été versé à l'association.

Il est précisé qu'il faut relativiser le retard du dispositif. Ce dossier était en effet le seul projet réalisé en attente de subvention sur les 12 projets sélectionnés (hors ingénierie Leader). C'est l'un des premiers dossiers tests en Bretagne et ce retard a permis de commencer à bien travailler avec le porteur de projet la partie dossier complet pour préparer plus rapidement, lorsque ce sera possible, le paiement de la subvention.

Mme Anne Gallo ajoute qu'il n'y a pas encore moyen de payer de subventions Leader contrairement au Feder qui est un fonds décentralisé. C'est principalement dû aux problèmes sur le logiciel mais ça devrait avancer prochainement.

Elle ajoute que sur le fonds Leader, il n'est pas prévu de reprise de dotation par l'Europe suivant ce qui est consommé.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre un avis favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader définitive de 50 000 € (la Région ne prend pas part au vote pour les projets européens Leader).

Pour rappel, sur le fonds Leader les dossiers une fois instruits doivent repasser en CUP pour obtenir une subvention en avis définitif (sur le fonds régional les dossiers passent en avis définitif en Commission Permanente de la Région).

3 – Bilan 2017, contrat révisé et calendrier

Bilan 2017 en quelques chiffres

6 CUP (+ 1 avec celui de ce jour)

- ▲ 37 dossiers : 13 Leader, 6 FEDER et 21 Région (dont 3 double fonds)
- ▲ Enveloppe engagée : 2 199 495 € au 25/10/17 (2 339 529 € au 31/12/17 si l'ensemble des projets présentés à ce CUP ont avis de principe favorable)
- ▲ Répartition des dossiers par territoire EPCI :
 - Questembert Communauté : 9 dossiers (15 depuis 2015)
1 105 003 € soit 50% de l'enveloppe engagée en CUP
 - Arc Sud Bretagne : 5 dossiers (10 depuis 2015)
181 465 € soit 8,5%
 - GMVA : 23 dossiers (49 depuis 2015)
913 027 € soit 41,5%
- ▲ Répartition de la consommation par fonds (sur les enveloppes restantes en 2017) :
Région : 1 658 209 € / 3 392 658 € = **48,87%** (sans les montants votés à ce CUP)
LEADER : 382 090 € / 1 879 682 € = **20,33%**
FEDER : 140 705 € / 2 176 804 € = **6,46%**

Quelques nouvelles des projets LEADER en cours



Inauguration de l'outil en Main du Loch –
06 décembre 2017
**14 métiers valorisés et 16 bénévoles
artisans et 18 jeunes inscrits**

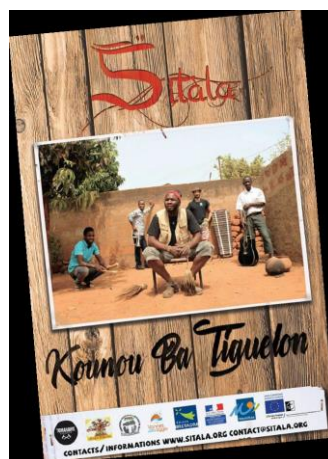
**Lancement Résidence artistique à La
Vraie Croix** Les Z'arts en action et les
premiers ateliers "Jonglerie et
Mouvements"



**Travaux en cours à la Villa
Gregam Mairie de Grand-Champ**
– Inauguration prévue en 2018

**LAEP de Grand-Champ
lancé**

**Arc Sud Bretagne Etude
enfance jeunesse en cours**
avec une première restitution
réalisée en juin 2017



**Première résidence
achevée pour
l'association Sitala
à Ambon**

Déploiement de Music Act avec
un premier cycle autour de
l'Islande avec expo, concert sur
Grand-Champ, Ploeren,
Montrerblanc...

Contrat révisé

La révision du contrat de partenariat du Pays de Vannes en accord avec la politique régionale territoriale :

1- Mettre en œuvre le cadre de révision programmé en 2013 et 2014 :

▲ Prise en compte de la recomposition de la carte intercommunale effective au 1^{er} janvier 2017 : intégration de GMVA ;

▲ Mise en place d'un conseil de développement devenu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants : en 2017, le CD du Pays de Vannes devient également celui de chaque EPCI constituant le Pays ;

▲ Prise en compte des compétences qui évoluent à savoir les conventionnements Région-EPCI dans le champ du développement économique : retrait de 2 fiches actions FA 1.2, et FA 1.3 sur l'axe 1-Priorité 1 (*cf tableau qui suit*) ne relevant plus de la compétence Pays et centrées sur une aide au fonctionnement.

▲ Un contrat révisé centré sur l'investissement : retrait des fiches qui soutiennent des projets de fonctionnement : FA 1.2, 1.3 et 3.5. Conserver une enveloppe fonctionnement de 202 695,18 € réservée aux porteurs de projet associatifs avec la mise en place d'un montant plafond de 12 500 € pour les projets en fonctionnement afin de soutenir les projets LEADER ou FEAMP.

2- Proposer un cadre contractuel ajusté et opérationnel dès 2017 :

▲ Maintien de la structure du contrat de partenariat initial :
- 3 priorités déclinées en fiches-actions
- un axe « rééquilibrage territorial » (facultatif)
- un axe « services collectifs essentiels à la population » (facultatif) 20% de l'enveloppe maximum.

▲ Ajustement des priorités d'interventions (actualisation des priorités et des fiches-actions) : création d'une fiche action 2.5 sur l'axe 1-Priorité 2 (*cf tableau qui suit*) centrée sur les équipements sportifs. Ces derniers ne seront plus sur l'axe Services collectifs essentiels.

▲ Maintien du Comité Unique de Programmation en l'adaptant :
- ajustement au regard des recompositions territoriales : maintien du nombre de membres publics et privés à voies délibératives malgré la constitution de GMVA ;
- analyse de la pertinence des projets au regard de leur inscription dans la stratégie de territoire ;
- auditions sur la base du volontariat.

▲ Assurer une continuité de soutien pour les porteurs de projets : mobilisation du reliquat de l'enveloppe 2014-2016 d'un montant 1 820 942 € et déblocage de la nouvelle dotation 2017-2020 à savoir 6 286 865€ pour un total de **8 107 807 €**.

▲ Proposer dans le cadre de la révision, un projet structurant à l'échelle du Pays de Vannes : le 12 décembre 2016, Vannes Agglo a déposé auprès du Pays de Vannes une demande de subvention au titre du contrat de partenariat Europe/Région/pays 2014-2020, pour son projet « Pôle d'Échanges Multimodal Gare de Vannes » sur deux fonds :

- 850 000 € sur les crédits régionaux ;
- 1 000 000 € sur le FEDER.

Le tableau suivant présente la répartition de l'enveloppe 2017-2020 : 8 107 807 €

PRIORITES DE DEVELOPPEMENT 4 836 246 €		
1/Soutenir notre économie et accompagner ses mutations 1 100 000 €	2- Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie 2 600 000 €	3- S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie 1 136 246 €
FA 1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques	FA 2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire	FA 3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics
 Fiche action 1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise 	FA 2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux	FA 3.2 : Agir pour une mobilité durable
 Fiche action 1.3 : Résoudre les inadéquations emploi – formation face aux évolutions des entreprises 	FA 2.3 : Encourager l'innovation dans les services	FA 3.3 : Développer les énergies renouvelables
FA 1.4 : Conforter les activités agricoles et marines	FA 2.4 : Accompagner la rénovation urbaine	FA 3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel
FA 1.5 : Consolider l'offre de séjours touristiques en arrière pays	FA 2.5 : Accompagner la structuration de l'offre sportive	 Fiche action 3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière

AXE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL 1 650 000 €
Renforcer et mailler les pôles pour un développement plus équilibré du Pays
Vannes, ville centre. Pôles d'équilibre : Elven, Grand-Champ, La Roche-Bd/Nivillac, Malansac/Rochefort en Terre, Muzillac, Questembert, Sarzeau
Fiche action 15 : Equipements multimodaux: pole d'échange multimodal de la Gare de Vannes, et aires multimodale sur les autres pôles d'équilibre
Fiche action 16 : Attractivité et multipolarisation :renforcer l'attractivité des pôles par des équipements publics de fonction structurante/ équipements sportifs

AXE SERVICE COLLECTIFS ESSENTIELS 1 621 561 €
Services présentant un caractère structurant et indispensables à la vie quotidienne des citoyens
☞ Equipements publics communaux et intercommunaux essentiels : écoles, cantines scolaires ...

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Maison du Port » Commune de Séné	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.4</u> « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »	Avis favorable à la majorité pour le Fonds Régional 11 voix pour 1 voix contre <i>(bien que les normes soient respectées, il est spécifié par un des membres que la question de la submersion avec la montée des eaux n'a pas été suffisamment prise en compte dans ce projet).</i>	<u>Fonds Région</u> Subvention : 72 610 € Dépenses éligibles : 363 050 € Soit 20% <i>(Dépenses totales : 530 000 €)</i>
« Réalisation de sentiers patrimoniaux » Commune de Séné	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.4</u> « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 12 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 5 000 € Dépenses éligibles : 22 942 € Soit 21.79%
« Réhabilitation thermique de la salle polyvalente » Commune de Molac	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.1</u> « Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics »	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention <i>(avec le motif que la performance énergétique, notamment sur l'utilisation des énergies renouvelables, est jugée insuffisante).</i>	<u>Fonds Région</u> Subvention : 62 424 € Dépenses éligibles : 312 120,65 € Soit 20% <i>(Dépenses totales : 408 265,03 €)</i>

<p>« Multi-accueil inter-entreprises à Elven »</p> <p>Association Eveil du Rohig</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie »</p> <p><u>Fiche action 4</u> « Qualité de vie et accueil des générations »</p>	<p>Avis définitif favorable à l'unanimité</p> <p>11 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds FEADER-LEADER</u></p> <p>Subvention : 50 000 €</p> <p>Dépenses éligibles : 1 093 028,71 €</p> <p>Soit 4.57%</p>
--	---	---	---

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €	Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 13/12/2017	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	570 000 €	379 014 € 66,49%	0 €	379 014 € 66,49%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €	30 000 €		30 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €	140 014 €		140 014 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	9 000 €		9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €	0 €		0 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	1 165 426 €	632 234 € 54,25%	0 €	632 234 € 54,25%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €	361 346 €		361 346 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €	29 680 €		29 680 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €	41 208 €		41 208 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	478 700 €	259 843 € 54,28%	140 034 €	119 809 € 25,03%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €	11 200 €	62 424 €	-51 224 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	15 670 €		15 670 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €	32 973 €	77 610 €	-44 637 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
Axe rééquilibrage territorial	500 000 €	300 000 € 60,00%	0 €	300 000 € 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €	250 000 €		250 000 €
Axe services collectifs essentiels	678 532 €	163 358 € 24,08%		163 358 € 24,08%
TOTAL DOTATION	3 392 658 €	1 734 449 € 51,12%	140 034 €	1 594 415 € 47,00%

Le total des enveloppes des fiches 3.1 et 3.2 de 95 861 € a été réabondé par les 100 000 € de la fiche action 3.3 des crédits de 2017. Il restera ainsi 4 139 € à réaffecter.

Néanmoins l'enveloppe 3.3 sera réabondée de la même somme de 100 000 € pour les crédits 2018 en vue de nouveaux projets sur cette fiche action.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 13/12/17
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	105 050,04 €	0,00 €	244 949,96 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	157 352,35 €	0,00 €	42 647,65 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	85 331,60 €	0,00 €	364 668,40 €
TOTAL		1 929 682,00 €	434 580,80 €	0,00 €	1 495 101,20 €

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (ITI FEDER)

Axes FEDER	Montants FEDER 2015-2020	Crédits restant à mobiliser après le CUP du 17/05/17
<p>1- Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques Pour développer les usages et la culture numériques, par la mise en place d'applications et de nouveaux services numériques</p>	236 263 €	0 €
<p>2- Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables Pour soutenir les dispositifs de production d'énergie renouvelable issue de la biomasse (bois énergie, réseau de chaleur) et les projets d'échelle locale.</p>	292 208 €	292 208 €
<p>3 – Réhabilitation énergétique du parc de logement social Pour soutenir les investissements visant à la réhabilitation énergétique du parc de logement social.</p>	919 822 €	743 891,68 €
<p>4 – Transport durable : soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité Pour soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable. Ce montant FEDER est dédié au PEM du Pays.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €
<p>Total dotation FEDER</p>	<p>2 448 293 €</p>	<p>2 036 099,68 € 83.16%</p>

Le Calendrier des CUP en 2018 :

- ▲ 21 février 2018
- ▲ 18 avril 20108
- ▲ 20 juin 2018

Pour rappel, le site du Pays de Vannes est en ligne : www.pays-vannes.fr

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.
Le prochain CUP est donc programmé le 21 février 2018. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

